



LES BONNES CONDUITES A TENIR :

1/ RAPPEL DE LA LOI PAR RAPPORT AUX NUISANCES SONORES

Heidwiller est un village tranquille. L'arrêté du 18 juillet 2012, dont un extrait de l'article 3 ci-dessous est relaté, régit les nuisances sonores :



« Article 3 : Les travaux de toutes natures réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc.... ne peuvent être effectués les jours ouvrables que de 8h à 12h et de 13h30 à 19h30, les samedis que de 9h à 12h et de 13h30 à 19h et interdits les dimanches et jours fériés. »

Vous pouvez retrouver l'intégralité de cet arrêté sur le site de notre commune dans la rubrique : Accueil / ma commune / prévention et sécurité / réglementations, bruits.

2/ RAMASSER LES DÉJECTIONS CANINES SUR LA VOIE PUBLIQUE, les voiries enrobées ou non, les trottoirs, les bordures de chemins enherbées et/ou boisées (notamment chemin « Auweg »...), les caniveaux, c'est une question de civisme mais c'est également une obligation légale.

L'article de loi R632-1 du Code pénal et l'article de la loi R541-76 du Code de l'Environnement imposent aux usages de la collectivité de ramasser les crottes de leur chien, sous peine d'une amende de seconde classe.

Lors de vos promenades équipez-vous de :

- Sacs à crottes
- Ramasser les crottes de votre chien
- Mettez-les dans vos poubelles



L'ouvrier communal en charge de la propreté de notre village, vous en sera reconnaissant ainsi que tous les promeneurs !

3/ PROMENADE DE NOS ANIMAUX : RAPPEL

• Dans les bois et forêts, il est interdit de promener des chiens non tenus en laisse en dehors des allées forestières pendant la période du 15 avril au 30 juin.

• Les chiens doivent être tenus en laisse dans le village lors des promenades avec leur maître.

• Il est interdit de laisser divaguer son chien dans les terres cultivées ou non, les prés, les vignes, les vergers, les bois cela vise à prévenir la destruction des oiseaux et des espèces de gibier et à favoriser leur repeuplement.

• Un chien est considéré divaguant s'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître et se trouve hors de portée de voix ou de tout instrument sonore permettant son rappel. Un chien est aussi considéré divaguant s'il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres.

• Pour le bien-être de tous, veillez à ce que les chiens n'aboient pas toute la journée lorsqu'ils sont seuls à l'extérieur de la maison.



4/ RESPECT DE L'ESPACE PUBLIC

Pour rappel, les haies donnant sur l'espace public, les trottoirs, les chemins, les allées, doivent être régulièrement entretenues et taillées afin de respecter l'espace public et ses usagers. **Si possible tailler vos haies avant le 15 mars ou après fin juillet/début août et vérifier s'il n'y a pas de nids d'oiseaux avant d'intervenir.** Les feuillages, les branches d'une haie, d'un arbuste, d'un arbre ne doivent pas dépasser la limite de propriété et ne pas s'étendre sur le domaine public. **Merci aux propriétaires de tailler leur haie afin de ne pas gêner les usagers de l'espace public**

5/ FEUX DE FORÊT ET DE VÉGÉTATION

Les étés sont de plus en plus chauds, de plus en plus secs, ces chaleurs exceptionnelles et sécheresses à répétition augmentent la sensibilité de la végétation : la moindre étincelle peut alors avoir des conséquences dramatiques et de grande ampleur. Bien que les conditions météorologiques soient de plus en plus propices au feu, la majorité d'entre eux pourraient être évités par une plus grande vigilance de tous !

Il est rappelé qu'il est strictement interdit de brûler des déchets verts dans son jardin (tontes, feuilles mortes, tailles de haies, branches, résidus d'élagage, etc.). À ce titre, leur brûlage à l'air libre est interdit. Pourquoi cette interdiction existe ?

Brûler des déchets verts au jardin à plusieurs impacts :

- Pollution de l'air : émissions de particules fines (PM), composés toxiques, fumées irritantes.
- Nuisances : odeurs, fumée pour les voisins, gêne respiratoire.
- Risque d'incendie : surtout en période sèche ou venteuse, avec propagation possible aux haies, abris, champs, forêts.
- Alternative facile : compostage, paillage, déchèterie, broyage... souvent plus utiles pour votre jardin.

SLOW UP ALSACE SUNDGAU Dimanche 30 août 2026 de 10h à 18h

Devenez bénévole ! Pour la première édition du slowUp Alsace Sundgau : nous avons besoin de vous ! il traversera les villages suivants :

Altkirch – Ballersdorf – Dannemarie – Gommersdorf – Hagenbach – Eglingen – **Heidwiller** – Illfurth – Tagolsheim – Luemswiller - Walheim - Carspach

et pour faire de cet événement un moment inoubliable, nous comptons sur vous !

Nous sommes actuellement à la recherche de bénévoles pour participer à cette belle aventure :

- **Balisage du parcours**
- **Signaleurs**

Comment rejoindre l'équipe du slowUp Alsace Sundgau ?

Il suffit simplement de remplir le formulaire que vous pouvez compléter directement sur le site <https://www.slowup-sundgau.fr/devenez-benevole/> en précisant que vous vous portez volontaire pour Heidwiller

Ou vous adressez directement à la mairie de Heidwiller, en communiquant vos coordonnées, nom prénom, adresse e-mail, n° de téléphone. Nous vous recontacterons lors de la création des équipes.

PROCHAINS EVENEMENTS A VENIR :

Les apéros villageois (AFTERWORK) arrivent à grands pas ! voici les dates à retenir :

- **Vendredi 22 mai 2026 (Club LES LOUSTICS) à la plaine de loisirs**
- **Vendredi 12 juin 2026 (Association UCS)**
- **Vendredi 10 juillet 2026 : (Association L'AMIH)**
- **Vendredi 07 août 2026 : (La Municipalité)**
- **Vendredi 11 et samedi 12 septembre 2026 (Association des PÊCHEURS)**



Rendez-vous à partir de 18h30 jusqu'à 22h à la maison des Associations, appelée « S'DORF HISSLA »

- **Samedi 20 juin 2026 de 16h à 18h : KERMESSE** organisée par le club LES LOUSTICS de l'AMIH avec diverses activités proposées aux enfants et des boissons seront offertes par le club
- **Dimanche 30 août 2026 Slow-up Alsace Sundgau**

LE MAIRE